Rapport annuel d'activité du délégataire SAS LLPE AURA NORD pour les crèches de

Chaveyriat / Vonnas

Par une délibération du 27/09/2021, la C.C de la Veyle a confié à la SAS LLPE AURA NORD, l'exploitation et l'entretien de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du multi-accueil de Chaveyriat de 18 places et de la micro-crèche de Vonnas « Riban'Veyle » 10 places.

Cette délégation prend la forme d'un contrat de concession de service depuis le 1er janvier 2022 pour une durée de six ans jusqu'au 31 Décembre 2027.

L'exploitation des deux crèches se fait pour le compte de la C.C de la Veyle. Le délégataire, Léo Lagrange Aura Nord, assure le service dans le respect des normes en vigueur et des autorisations nécessaires (PMI, CAF …). Il porte la responsabilité de la mise en œuvre de ce dernier. Conformément au code de la commande publique et au code général des collectivités territoriales.

Le rapport annexé est rédigé par le délégataire. Il doit permettre à la C.C de la Veyle d'apprécier la mise en œuvre du service délégué.

EAJE de Chaveyriat :

1 – Présentation générale et activité En 2025 :

La structure a fonctionné 228 jours et a accueilli des enfants de 7h30 à 18h30 sur ses 18 places ;

Sur la période d'ouverture, 31 familles ont fréquenté le multi-accueil, 36 enfants ont été accueillis soit un ratio de 2 enfants par place.

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de **78.11 %** (l'objectif du marché était à 73%)

Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de **82.05 %** (l'objectif du marché était à 78%) ; il tient compte des heures d'absence facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le nombre d'heures s'élève à 32 635 heures

Le nombre d'heures réalisées s'élève à 31 069 heures

2 - La tarification :

Les familles déclarent entre 100 et 13 307 € de revenus mensuels

Le nombre d'enfants par famille varie entre 1 à 4 enfants

Le tarif horaire moyen est de 2.08 € / heure

3 - Origine des familles :

45 % de Chaveyriat, 23%, de Chanoz, 19% de Vonnas, 10% de Mézériat

4 - La situation familiale :

Marié(e) 35.48% ; PACS : 35.48% ; Concubin 29.04%, Séparé 5.88%, Célibataire 0%

5 - La situation professionnelle des familles :

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Familles dont les 2 parents travaillent : 83.87%,

Familles dont 1 parent travaille 16.13%,

Famille sans emploi 0%

6 – Faits marquants de l'année

- **Partenariat avec l'école de Chaveyriat**

Défilé pour le CARNAVAL dans les rues du village (avril 2025)
Projet passerelle pour préparer les enfants de la crèche à l'entrée à l'école (1 séance par semaine de juin à juillet avec découverte progressive de l'école) en présence des parents.
Temps de lecture partagée (les CP et CE1 de l'école viennent tous les lundis matin à la crèche lire des histoires aux enfants) de janvier à fin juin.

- **Intervention musicale**

1 séance par mois de 9h45 à 10h45, animée par Mme MEUNIER Patricia, musicienne à l'école de musique de St Cyr sur Menton (le jour varie chaque mois de manière permettant à tous les enfants, quel que soit leur contrat d'accueil de bénéficier de ces séances).

- **Lecture**

Bibliothèque - 1 séance par mois où les enfants se rendent à pied à la bibliothèque de Chaveyriat. Il arrive de temps en temps que les bénévoles de la bibliothèque viennent lire des histoires aux enfants à la crèche.
Passage du bibliobus de la bibliothèque départementale de l'Ain 1 fois par an : Temps de lecture aux enfants dans le bibliobus, et échanges de livres choisis par les enfants et les professionnelles.
Partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Ain : 1 navette passe toutes les 2 semaines permettant des échanges de livres pour les enfants.

- **La boulangerie**

Chaque vendredi matin, 2 enfants, accompagnés d'une professionnelle, vont à la boulangerie du village pour acheter du pain.

- **Sortie à la ferme de Chaveyriat**

En avril 2024, les enfants de la crèche, accompagnés des professionnelles et de nombreux parents, ont pu visiter une ferme accueillant des chèvres et des chevreaux.

- **Sortie de fin d'année**

En juillet 2024, sortie au domaine de la Dombes (accrobranche baby, visite du parc et découverte des animaux, pique-nique…). Certains parents ont également participé à cette sortie.

- **Les journées couleurs**

Une journée par mois, nous proposons aux enfants de porter un vêtement d'une couleur précise. Des activités sont proposées aux enfants en lien avec la couleur choisie (exemple : pour la journée verte, nous avons proposé un atelier peinture verte).
D'autres journées sont également proposées (journée pyjamas, journée sans montre).
Et d'autres temps forts tout au long de l'année : semaine du gout, la venue du Père Noel, Carnaval à la crèche, chasse aux œufs, les anniversaires,
Le spectacle de fin d'année (Décembre 2025)
Il a été présenté par la compagnie « Théâtre même » à la salle des fêtes de Chaveyriat, qui a réuni toutes les familles de la crèche (parents, frères et sœurs, grands-parents…)

Formations :

- **1ère journée : Journée pédagogique sur les transmissions le 17/02/2025**, animée par le Grappe innovation, formatrice et conférencière.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

- **2ème journée** : **Renouvellement de la formation secourisme (PSC1) et de la formation incendie (EPI) le 10 octobre 2025.**

7 - Données financières et synthèse du compte de résultat :

Le compte de résultat de l'exercice est fourni.
Les recettes directement liées à l'activité sont en augmentation. Par ailleurs, le bonus de prestation de service auquel la crèche peut prétendre est bien mis en œuvre et perçu.
Le compte de résultat de la crèche présente un résultat d'exploitation négatif de -3 187 € (-5986€ en 2024) essentiellement dû a une hausse des charges de personnel + 19039 € dû à la loi ASAP qui à modifié les taux d'encadrement en EAJE.
Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2025 ainsi que le compte de résultat réalisé par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

En conséquence, je vous propose : de prendre acte du rapport annuel d'exécution de SAS LLPE AURA NORD pour l'EAJE de Chaveyriat.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Micro-crèche de Vonnas :

1 – Présentation générale et activité En 2025 :

La structure a fonctionné 225 jours et a accueilli des enfants de 7h30 à 18h30 sur ses 10 places ;

Sur la période d'ouverture, 27 familles ont fréquenté la micro-crèche, 30 enfants ont été accueillis soit un ratio de 3 enfants par place.

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de **76.03 %** (l'objectif du marché était à 65%)

Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de **80.19%** (l'objectif du marché était à 70%); il tient compte des heures d'absence facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le nombre d'heures s'élève à 18 493.5 heures

Le nombre d'heures réalisées s'élève à 17 534 heures

2 - La tarification :

Les familles déclarent entre 0 et 5 721 € de revenus mensuels

Le nombre d'enfants par famille varie entre 1 à 3 enfants

Le tarif horaire moyen est de 1.90€ / heure

3 - Origine des familles :

51.85% de Vonnas, 18.52% Biziat, 7.41% Saint-Genis-sur-Menthon 3% Chaveyriat, 3% Perrex, 3% Crottet, 3% Mézériat, 3% Saint-Cyr-sur-Menthon, 3% Chanoz,

4 - La situation professionnelle des familles :

Familles dont les 2 parents travaillent : 85.18%,

Familles dont 1 parent travaille 14.8%,

Famille sans emploi 0.02%

5 - Ressources humaines :
En moyenne annuelle, la crèche déploie 4 équivalent temps plein sur les fonctions de direction, d'encadrement des enfants et sur les fonctions techniques. Le taux d'encadrement des enfants est de 108 %, conforme à la réglementation. L'ensemble des personnels est désormais en contrat à durée déterminée.
La convention ECLAT est appliqué au sein de la structure, le planning du personnel est basé sur un planning sur 5 jours.

6 – Faits marquants de l'année

Formations :

- Formation « FM2J : les espaces de jeux » : 1 journée le 10 février 2025 (toute l'équipe)
- Formation habilitation électrique 2 journée les 19 et 20 mai pour une professionnelle
- Formation « les relations au cœur du développement de l'enfant » 1 journée pour toute l » équipe le 30 juin.
- Formation « la bientraitance en EAJE » 2 journée pour une professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Projet intergénérationnel avec le foyer du Triolet

- Carnaval, balades régulières au marché, gouters partagés, ateliers cuisine, chasse aux oeufs, fête d'halloween, fête de Noël, kermesse, atelier lecture.

Les habitants du foyer participent également aux interventions de la musicienne sur le groupe d'enfants.

Mise en service de l'application Kiddizz

- Application très investie par l'équipe et les familles (partage de photos, vidéos, messages avec les familles)**.**

Développement d'activité et d'usages Eco-responsable

- Petit jardin avec les enfants.
- Utilisation de matériel naturel et de récupération le plus et fabrication d'un certain nombre de fournitures pédagogiques.
- Privilégier les commandes de matériaux recyclables (bois).
- Attention particulière pour les commandes de repas en adaptant vraiment les commandes aux besoins afin d'éviter le gaspillage.
- Sensibiliser les enfants au tri : chaque semaine un groupe d'enfants se rend au tri à pied.
- Visites au marché le jeudi matin (balade à pied).

7 <u>- Entretien du bâtiment et du matériel :</u>

Les dates de visites de contrôle technique, des audits sécurité incendie et des contrôles bactériologiques seront mis en place.

8 <u>- Données financières et synthèse du compte de résultat :</u>

Le compte de résultat de l'exercice est fourni.
Les charges sont conformes au prévisionnel.
Les recettes directement liées à l'activité sont conformes au prévisionnel. La prestation de service est en augmentation du fait des mesures de soutien mises en place par la caisse nationale des allocations familiales (CNAF).
Le compte de résultat de la crèche présente un résultat d'exploitation négatif de 17136 € (Décalage des produits d'exploitation dont bonus Territoire et prestations de services et une augmentation des charges de personnel de 17 936€ dû a des situations de remplacements).
Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2025 ainsi que le compte de résultat réalisé par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

En conséquence, je vous propose : de prendre acte du rapport annuel d'exécution de SAS LLPE AURA NORD POUR LA Micro-crèche de Vonnas.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Rapport annuel d'activité du délégataire SAS LLPE AURA NORD pour la crèche de

Saint-Julien-sur-Veyle

Par une délibération du 27/09/2021, la C.C de la Veyle a confié à la SAS LLPE AURA NORD, l'exploitation et l'entretien de l'établissement **micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyle** 10 places.

Cette délégation prend la forme d'un contrat de concession de service à compter du 1er Janvier 2022 pour une durée de six ans jusqu'au 31 Décembre 2027.

L'exploitation de la micro-crèche se fait pour le compte de la C.C de la Veyle. Le délégataire, Léo Lagrange Aura Nord, assure le service dans le respect des normes en vigueur et des autorisations nécessaires (PMI, CAF …). Il porte la responsabilité de la mise en œuvre de ce dernier. Conformément au code de la commande publique et au code général des collectivités territoriales.

Le rapport annexé est rédigé par le délégataire. Il doit permettre à la C.C de la Veyle d'apprécier la mise en œuvre du service délégué.

Micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyle:

1 – Présentation générale et activité En 2025 :

La structure a fonctionné 226 jours et a accueilli des enfants de 7h30 à 18h30 sur ses 10 places ;

Sur la période d'ouverture, 23 familles ont fréquenté le multi-accueil, 28 enfants ont été accueillis soit un ratio de 2,8 enfants par place.

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de **78.19 %** (l'objectif du marché était à 73%)

Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de **79.35 %** (l'objectif du marché était à 78%); il tient compte des heures d'absence facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le nombre d'heures s'élève à 18 381 heures

Le nombre d'heures réalisées s'élève à 18 112 heures

2 - La tarification :

Les familles déclarent entre 0 et 5 261 € de revenus mensuels

Le nombre d'enfants par famille varie entre 1 à 2 enfants

Le tarif horaire moyen est de 1.93 € / heure

3 - Origine des familles :

33 % de Saint-Julien-sur-Veyle, 15% de Perrex, 11% Biziat, 11% Saint-André-d'Huiriat, 7% de Vonnas, 7% Cruzilles, , 3% St Cyr-sur-Menthon, 3% Mézériat,3% Chanoz, Saint-Cyr-sur-Menthon

4 - La situation familiale :

21 familles en couple (mariés/Pacs/union libre), 2 familles monoparentales,

- La situation professionnelle des familles :

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Familles dont les 2 parents travaillent : 95%,

Familles dont 1 parent travaille 5%,

5 – Faits marquants de l'année

Formations :

- Journée pédagogique sur la cohésion d'équipe : le 24 janvier pour toute l'équipe
- Parcours de formation VAE EJE pour une salariée tout au long de l'année
- Parcours EJE/ 6 journées en avril et juillet pour une salariée en VAE EJE
- Formation « Les 1000 premiers jours de l'enfant » : 2 journées les 17 et 18 avril pour une salariée (AP)
- Formation « habilitation électrique » : 2 journées les 19 et 20 mai 2025 pour une salariée
- Formation « le langage signé avec l'enfant » 2 journées les 5 et 6 juin 2025 pour une salariée (AP)
- Journée pédagogique « EPI et GUE » le 23 juin pour toute l'équipe
- Formation « les relations au cœur du développement de l'enfant » 2 journées pour une salariée (AP)
- Journée pédagogique « Le portage » pour toute l'équipe.

Café des parents et ateliers Parents/Enfants

- Mise en place de soirée avec les parents (snoezelen…), gouters/cafés parents plusieurs fois dans l'année.

Divers temps festifs ponctuels avec les familles

- Intervenante musicale en juillet (forte participation), fête de fin d'année avec un spectacle et un apéro dinatoire (forte participation), spectacle en décembre pour les enfants et familles des crèches de Saint Julien sur Veyle et Vonnas (forte participation).

Application Kidizz

- Très investie par l'équipe et les familles (partage de photos, vidéos, messages avec les familles)

Développement d'activités et d'usages Eco-responsables

- Petit jardin avec les enfants
- Utilisation de matériel naturel et de récupération le plus possible (marrons, pommes de pins, feuilles, cartons, etc…) et fabrication d'un certain nombre de fournitures pédagogiques (sable magique, pâte à modeler boites à formes)
- Fabrication du sapin de Noel avec des matériaux recyclés
- Utilisation de produits ménagers éco label
- - Utilisation de couches écologiques
- Récupération eau des repas et jeux d'eau pour arroser le petit jardin
- Les salariés donnent les déchets alimentaires à des poules
- Attention particulière pour les commandes de repas en adaptant vraiment les commandes aux besoins afin d'éviter le gaspillage
- Remplacement de la vaisselle en plastique par de la vaisselle en verre et inox

6 - Entretien du bâtiment et du matériel :

L'ensemble de l'équipe a procédé à un exercice d'évacuation en août 2025, et les dates de visites de contrôle technique, des audits sécurité incendie et des contrôles bactériologiques sont fournies.

7 - Données financières et synthèse du compte de résultat :

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Les charges sont conformes au prévisionnel,
Les recettes directement liées à l'activité sont conformes au prévisionnel. Par ailleurs, le bonus de prestation de service auquel la crèche peut prétendre est bien mis en œuvre et perçu.
Le compte de résultat de la crèche présente un résultat d'exploitation positif de 5877 € (308 € en 2024).
Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2025 ainsi que le compte de résultat réalisé par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

En conséquence, je vous propose : de prendre acte du rapport annuel d'exécution de SAS LLPE AURA NORD POUR LA Micro-crèche de Saint-Julien-sur-Veyle.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20261009-20260928-21DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026